

Errata

Avis de révocation volontaire et complète d'une autorisation La Compagnie d'assurance-vie Allianz d'Amérique du Nord

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'Avis de révocation volontaire et complète de l'autorisation (l' « Avis ») de La Compagnie d'assurance-vie Allianz d'Amérique du Nord (« Allianz »).

L'Avis n'aurait pas dû être publié à la section 5.4.2 – *Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne* du bulletin du 19 décembre 2024 (vol. 21, n° 50) mais uniquement à la section 5.4.1 – *Assureurs* de ce bulletin considérant qu'il ne vise que la révocation volontaire de l'autorisation à exercer l'activité au Québec d'assureur d'Allianz.

Ndax Canada Inc. Demande de dispense N° 2024-SMVD-0010

Veillez prendre note que des erreurs se sont glissées dans le texte de la décision n° 2024-SMVD-0010 de Ndax Canada Inc. publiée à la section 7.3.2 du bulletin du 19 décembre 2024 (vol. 21, n° 50).

Le texte corrigé de la décision 2024-SMVD-0010 est publié avec un erratum, à la section 7.3.2 du bulletin du 9 janvier 2025 (vol. 22, n° 1).